

**Lundi 13 avril 2026**

**PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Pascal, tenue à la salle du conseil de l'hôtel de ville, le lundi 13 avril 2026 à 18 h 00.**

**Sont présents** Mesdames et Messieurs les Conseillers suivants :  
Francis Ouellet, Isabelle Chouinard, Josée Chouinard, François Gagné-Bérubé, Caroline Hudon et Alain Potvin, sous la présidence de Madame Solange Morneau, mairesse formant quorum.

**Sont aussi présentes** Mesdames Louise St-Pierre, greffière et Emilie Poulin, directrice générale.

**OUVERTURE DE LA SÉANCE.**

---

Constatant que tous les membres du conseil sont présents et forment quorum, Madame la mairesse déclare la séance ouverte.

**2026-04-175**

**LECTURE ET ADOPTION DU PROJET D'ORDRE DU JOUR.**

---

CONSIDÉRANT la lecture de l'ordre du jour suivant :

1. Ouverture de la séance.
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour.
3. Autorisation de dépôt d'une demande d'aide financière au fonds régions et ruralité (FRR), volet Coopération et gouvernance municipale - sous-volet Coopération intermunicipale.
4. Nomination du directeur de l'inspection et des services techniques à titre d'inspecteur en bâtiment et en environnement sur le territoire de la Ville.
5. Octroi d'un mandat de services professionnels à Architecture Daniel Dumont inc. pour la mise à jour du projet de réaménagement et d'agrandissement du Centre sportif incluant l'actualisation des coûts d'architecture.
6. Octroi d'un mandat de services professionnels à Stantec Experts-conseils Itée pour réaliser l'analyse des besoins et des priorités ainsi que l'estimation du coût du projet de réaménagement et d'agrandissement du Centre sportif.
7. Dépôt d'une demande d'aide financière dans le cadre du programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air pour le projet de réaménagement et d'agrandissement du Centre sportif.
8. Appui à la demande d'aide financière (PAFIJ 2026-2027) - Projet Accessibilité universelle à la Maison des jeunes de Saint-Pascal (Quartier-Jeunesse 1995).
9. Période de questions.
10. Clôture et levée de la séance.

CONSIDÉRANT l'article 325 de la Loi sur les cités et villes;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur François Gagné-Bérubé

et résolu unanimement de l'adopter.

---

Solange Morneau, mairesse

---

Me Louise St-Pierre, greffière

2026-04-176

**AUTORISATION DE DÉPÔT D'UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ (FRR), VOLET COOPÉRATION ET GOUVERNANCE MUNICIPALE - SOUS-VOLET COOPÉRATION INTERMUNICIPALE.**

---

CONSIDÉRANT que la Ville de Saint-Pascal reconnaît avoir lu et pris connaissance du Guide du demandeur concernant le volet – Coopération et gouvernance municipale du Fonds régions et ruralité, sous-volet Coopération intermunicipale;

CONSIDÉRANT que les municipalités de Sainte-Hélène-de-Kamouraska, Mont-Carmel, Saint-Philippe-de-Néri et Saint-Bruno-de-Kamouraska ainsi que la Ville de Saint-Pascal désirent présenter un projet de mise en place d'un comité intermunicipal de coordination et d'optimisation des travaux publics dans le cadre du volet – Coopération et gouvernance municipale du Fonds régions et ruralité;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Francis Ouellet

et résolu unanimement que le conseil de la Ville de Saint-Pascal :

- s'engage à participer au projet intitulé *Mise sur pied d'un comité intermunicipal de coordination et d'optimisation des travaux publics*;
- accepte d'assumer une partie des coûts, à savoir l'apport minimal exigé dans le cadre du programme;
- accepte d'agir à titre d'organisme responsable du projet;
- autorise le dépôt du projet dans le cadre du volet – Coopération et gouvernance municipale du Fonds régions et ruralité, sous-volet Coopération intermunicipale;
- autorise la mairesse, Madame Solange Morneau et la directrice générale, Madame Emilie Poulin à signer tout document relatif à cette demande d'aide financière.

---

Solange Morneau, mairesse

---

Me Louise St-Pierre, greffière

2026-04-177

**NOMINATION DU DIRECTEUR DE L'INSPECTION ET DES SERVICES TECHNIQUES À TITRE D'INSPECTEUR EN BÂTIMENT ET EN ENVIRONNEMENT SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE.**

---

CONSIDÉRANT l'article 2.1 du Règlement numéro 423-2026 sur l'administration des règlements d'urbanisme, lequel prévoit que l'émission des permis et certificats est confiée à un officier désigné par résolution du conseil sous le titre d'inspecteur municipal en bâtiment et en environnement;

CONSIDÉRANT que l'émission des permis et certificats sur le territoire de la Ville relève du directeur de l'inspection et des services techniques;

CONSIDÉRANT l'absence de mention spécifique dans la résolution d'embauche ou dans la description de tâches du directeur de l'inspection et des services techniques à l'effet que c'est ce dernier qui agit à titre d'inspecteur en bâtiment et environnement tant à l'égard de l'application des règlements d'urbanisme de la Ville que des divers règlements provinciaux relatifs à l'environnement;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur François Gagné-Bérubé

et résolu unanimement de désigner le directeur de l'inspection et des services techniques pour agir en tant qu'inspecteur en bâtiment et environnement sur le territoire de la Ville de Saint-Pascal.

---

Solange Morneau, mairesse

---

Me Louise St-Pierre, greffière

2026-04-178

**OCTROI D'UN MANDAT DE SERVICES PROFESSIONNELS À ARCHITECTURE DANIEL DUMONT INC. POUR LA MISE À JOUR DU PROJET DE RÉAMÉNAGEMENT ET D'AGRANDISSEMENT DU CENTRE SPORTIF INCLUANT L'ACTUALISATION DES COÛTS D'ARCHITECTURE.**

---

CONSIDÉRANT la volonté de la Ville de déposer une demande dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air (PAFIRSPA) pour son projet de réaménagement et d'agrandissement du Centre sportif;

CONSIDÉRANT la nécessité de réaliser une mise à jour du projet et de l'estimation des coûts de construction en architecture pour déposer une demande d'aide financière au PAFIRSPA;

CONSIDÉRANT l'offre de services professionnels de la firme Architecture Daniel Dumont inc. datée du 2 avril 2026;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Francis Ouellet

et résolu unanimement :

- d'octroyer un contrat de services professionnels à la firme Architecture Daniel Dumont inc. au montant de 19 804,44\$ incluant les taxes pour réaliser une mise à jour du projet de réaménagement et d'agrandissement du Centre sportif incluant les coûts de construction en architecture, le tout conformément à l'offre de services professionnels datée du 2 avril 2026;
- d'autoriser Monsieur Éric Lemelin, directeur du Service des loisirs à signer, pour et au nom de la Ville, l'offre de services professionnels de la firme Architecture Daniel Dumont inc. datée du 2 avril 2026.

---

Solange Morneau, mairesse

---

Me Louise St-Pierre, greffière

2026-04-179

**OCTROI D'UN MANDAT DE SERVICES PROFESSIONNELS À STANTEC EXPERTS-CONSEILS LTÉE POUR RÉALISER L'ANALYSE DES BESOINS ET DES PRIORITÉS AINSI QUE L'ESTIMATION DU COÛT DU PROJET DE RÉAMÉNAGEMENT ET D'AGRANDISSEMENT DU CENTRE SPORTIF.**

---

CONSIDÉRANT la volonté de la Ville de déposer une demande dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air (PAFIRSPA) pour son projet de réaménagement et d'agrandissement du Centre sportif;

CONSIDÉRANT la nécessité de disposer d'une ressource professionnelle en ingénierie pour accompagner la Ville dans l'analyse des besoins et des priorités et pour réaliser une estimation du coût du projet;

CONSIDÉRANT l'offre de services professionnels de la firme Stantec Experts-conseils ltée datée du 26 février 2026;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Josée Chouinard

et résolu unanimement :

- d'octroyer un mandat de services professionnels à la firme d'ingénieurs Stantec Experts-conseils ltée au montant de 10 922,62 \$ incluant les taxes pour réaliser l'analyse des besoins et des priorités ainsi que l'estimation du coût du projet de réaménagement et d'agrandissement du Centre sportif, le tout conformément à l'offre de services professionnels datée du 26 février 2026;
- d'autoriser Monsieur Éric Lemelin, directeur du Service des loisirs à signer, pour et au nom de la Ville, l'offre de services professionnels de Stantec Experts-conseils ltée datée du 26 février 2026.

---

Solange Morneau, mairesse

---

Me Louise St-Pierre, greffière

2026-04-180

**DÉPÔT D'UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE AUX INFRASTRUCTURES RÉCRÉATIVES, SPORTIVES ET DE PLEIN AIR POUR LE PROJET DE RÉAMÉNAGEMENT ET D'AGRANDISSEMENT DU CENTRE SPORTIF.**

---

CONSIDÉRANT le Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air (PAFIRSPA) du Gouvernement du Québec, lequel vise à soutenir la présence d'infrastructures récréatives et sportives en bon état dans toutes les régions du Québec et à accroître l'accès à ces infrastructures pour la population;

CONSIDÉRANT l'intérêt pour la Ville de Saint-Pascal de pouvoir bénéficier de ce programme de subvention dans le cadre du projet de réaménagement et d'agrandissement du Centre sportif;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Isabelle Chouinard

et résolu unanimement que la Ville de Saint-Pascal :

- autorise la présentation du projet de réaménagement et d'agrandissement du Centre sportif au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air;
- confirme son engagement à payer sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation continus de ce dernier, à assumer toute hausse du budget de fonctionnement générée par le projet et à ne pas accorder de contrat relatif à des coûts directs avant l'obtention d'une lettre d'annonce du ministre;
- désigne Monsieur Éric Lemelin, directeur du Service des loisirs comme personne autorisée à agir et à signer, au nom de la Ville, tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus.

---

Solange Morneau, mairesse

---

Me Louise St-Pierre, greffière

**APPUI À LA DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE (PAFIJ 2026-2027) -  
PROJET ACCESSIBILITÉ UNIVERSELLE À LA MAISON DES JEUNES  
DE SAINT-PASCAL (QUARTIER-JEUNESSE 1995).**

---

CONSIDÉRANT que Quartier-Jeunesse 1995 est l'organisme responsable de la Maison des jeunes de Saint Pascal;

CONSIDÉRANT que Quartier-Jeunesse 1995 a déposé une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures jeunesse (PAFIJ) 2026-2027;

CONSIDÉRANT que depuis près de 20 ans, l'organisme occupe le deuxième étage d'un bâtiment municipal situé au 580, rue Côté, à Saint-Pascal, et qu'il constitue un milieu de vie essentiel pour les jeunes de 11 à 17 ans;

CONSIDÉRANT que la configuration actuelle du bâtiment ne permet pas l'accès aux personnes à mobilité réduite;

CONSIDÉRANT que le projet vise notamment l'installation d'un élévateur ainsi que l'adaptation des installations sanitaires afin d'assurer l'accessibilité universelle;

CONSIDÉRANT que ce projet s'inscrit dans les orientations de la planification stratégique de la Ville en matière de développement social et d'accessibilité aux services;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Josée Chouinard

et résolu unanimement que la Ville de Saint-Pascal :

- appuie la demande d'aide financière déposée par Quartier-Jeunesse 1995 dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures jeunesse (PAFIJ) 2026-2027 pour le projet *Accessibilité universelle à la Maison des jeunes de Saint-Pascal*;
- autorise la réalisation des travaux dans l'immeuble municipal, sous réserve que les plans et devis préparés par des professionnels démontrent que les aménagements projetés n'auront aucune incidence négative sur les usages des autres locataires;
- précise que les coûts de réalisation devront respecter le montant octroyé par la subvention et qu'advenant un dépassement des coûts, la Ville ne pourra s'engager financièrement au-delà de ce qui était prévu lors du dépôt de la demande;
- s'engage, advenant l'octroi de l'aide financière, à accompagner Quartier-Jeunesse 1995 dans la réalisation du projet, conformément aux lois et règlements en vigueur, notamment en matière d'architecture et de gestion des édifices publics;
- autorise la mairesse, Madame Solange Morneau et le responsable du développement et de l'urbanisme, Monsieur Jean-Philippe Grenier, à signer, pour et au nom de la Ville, tout document requis et à transmettre la présente résolution aux instances concernées.

---

Solange Morneau, mairesse

---

Me Louise St-Pierre, greffière

**2026-04-182 PÉRIODE DE QUESTIONS.**

---

Aucune question.

**2026-04-183 CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE.**

---

CONSIDÉRANT que tous les items à l'ordre du jour ont été discutés;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Caroline Hudon

et résolu unanimement la clôture et la levée de la séance à 18 h 14.

---

Solange Morneau, mairesse

---

Me Louise St-Pierre, greffière

**Signature du procès-verbal**

---

Solange Morneau, mairesse

---

Me Louise St-Pierre, greffière